

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DU KOUILOU ET DE POINTE-NOIRE  
-----

## Compte rendu de la Journée du Partenaire du 23 mai 2008

La troisième Journée du Partenaire du mois de mai s'est tenue le vendredi 23 mai 2008 dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

Madame la Directrice a communiqué aux partenaires le programme des obsèques de l'Inspecteur principal des douanes GUELLON ANDZOUANA Jean Maximin, ancien Chef du Bureau Principal Port, décédé à Pointe-Noire, le jeudi 15 mai 2008 :

- lundi 26 mai 2008, levée de corps à la morgue municipale de Pointe-Noire ;
- mardi 27 mai 2008, départ pour Brazzaville ;
- mercredi 28 mai 2008, enterrement au Cimetière du Centre Ville de Brazzaville.

Après le rappel des points essentiels abordés à la Journée du Partenaire du 16 mai 2008, il a été procédé à l'habituel tour de table.

### **1. Des décisions prises par le Conseil des Ministres du 12 mai 2008**

Madame la Directrice a rappelé les principales décisions arrêtées par le Conseil des Ministres du 12 mai 2008, qui ont une incidence au plan douanier.

### **2. Des poursuites contentieuses de la Brigade Maritime**

Madame la Directrice a informé les partenaires qu'elle avait instruit le Chef du Bureau Principal Port de valider toutes les poursuites contentieuses entreprises au niveau de la Brigade Maritime.

### **3. Du dépotage des conteneurs constitués en dépôt**

La question sera examinée lors de la descente du Directeur du Contrôle des Services, qui avait présidé la dernière vente aux enchères.

### **4. De la procédure simplifiée de transbordement**

Madame la Directrice a précisé qu'à la demande simplifiée de transbordement il faudra joindre le manifeste afin de distinguer la destination des marchandises.

Les marchandises en transbordement bénéficieront de la procédure simplifiée.

Par contre, celles qui avaient pour destination Pointe-Noire, ne bénéficieront pas de la procédure simplifiée. Les transitaires pourront souscrire l'EX8 après l'autorisation préalable de changement de destination accordée par Madame la Directrice.

### **5. Du retard observé dans l'ouverture des magasins sous douane**

Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA a déploré le retard observé dans l'ouverture des magasins.

Madame la Directrice en a pris acte et a rassuré les partenaires que cela ne se reproduira plus. De même, elle a rappelé aux douaniers que les rassemblements ne devaient pas entraver le bon fonctionnement des différentes unités et surtout léser les opérateurs économiques.

### **6. Du respect de la chaîne de dédouanement**

Madame la Directrice a reprécisé aux partenaires le rôle des services qui interviennent dans la chaîne de dédouanement des marchandises.

A chaque service correspond une tâche spécifique de contrôle des marchandises jusqu'à la sortie de celles-ci.

Les entités suivantes peuvent procéder à des enquêtes :

- le Service départemental des enquêtes ;
- la Direction des enquêtes nationales ;
- l'Inspection générale des Finances ;
- l'Inspection générale d'Etat ;
- la Présidence de la République.

## **7. De la création du Guichet Unique Maritime (GUMAR)**

Le travail de conception du logiciel pour la création d'un Guichet Unique Maritime est en cours. Toutes les administrations concernées par les opérations de dédouanement de marchandises seront partie prenante.

Le Guichet Unique Maritime a pour objectif principal la réduction des coûts et des délais de livraison des marchandises. Il sera opérationnel début 2009.

Commencée à 8H10, la réunion a pris fin à 10H00./-

**La Directrice Interdépartementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

**Madame LOEMBA Florence**